

rapport. Le premier est l'amendement du député de Central Nova (M. MacKay) qui propose de donner aux provinces plus de pouvoirs et plus d'influence sur les décisions prises par l'Agence d'examen. Cet amendement présente énormément d'intérêt, mais je crois que, sous sa forme actuelle, le bill accorde des pouvoirs suffisants aux provinces. Il prévoit déjà que le ministre devra tenir compte de la situation économique des diverses provinces et c'est probablement tout ce qu'il nous faut pour atteindre l'objectif auquel vise cet amendement. J'ai bien peur que si l'on accorde trop de pouvoirs, trop d'influence aux provinces, le bill pourrait devenir totalement inutile.

Par exemple, si la province de l'Alberta avait trop d'influence sur les décisions concernant la mainmise étrangère dans l'industrie pétrolière, Ottawa ne pourrait plus prendre aucune décision concernant cette industrie. Des députés du parti conservateur, notamment de l'Alberta, ont prétendu qu'en limitant l'apport de capitaux dans notre pays, nous limiterions sa croissance et que cela voudrait dire moins d'emplois pour les Canadiens. Cette affirmation ne tient pas debout car, à l'heure actuelle, les fonds qui sortent du pays sont plus importants que ceux qui y entrent sous forme d'investissements. J'aimerais vous citer un extrait d'un document rédigé par un Canadien bien connu, M. Mel Hurtig, à ce sujet. Il déclare, à la page 38 de son document:

Il est amusant de vivre dans un pays qui croit avoir besoin de capitaux étrangers pour survivre alors que pendant la précédente décennie, les firmes étrangères exerçant leur activité au Canada ont fait sortir du pays 2 milliards de capitaux de plus qu'elles n'en n'avaient importés, sous forme d'intérêts, de dividendes, de redevances, de droits de gestion, etc.

Selon d'autres rapports, chaque année seulement 6 p. 100 environ des activités et des investissements étrangers au Canada utilisent de l'argent provenant de l'extérieur; le reste, soit 94 p. 100 provient de bénéfices non distribués, de bénéfices gardés au Canada et de fonds empruntés à des banques ou à des institutions financières du Canada. L'assertion que le Canada a énormément besoin de capitaux étrangers ne mérite pas tellement qu'on y donne foi. Nous sommes en train de vendre notre pays avec notre argent.

Il faut se rappeler d'autres chiffres intéressants quand on cherche à savoir si les investissements étrangers nous aident vraiment. Les investissements américains dans divers pays à travers le monde ont atteint en 1967 le chiffre global de 19.4 milliards de dollars. Quel en a été le résultat pour les entrepreneurs américains? L'afflux aux États-Unis de revenus sous forme de dividendes, de redevances, de frais de gestion et autres s'est élevé à 33.3 milliards. En Amérique latine par exemple—une région qui fait les manchettes depuis deux ans—les Américains ne sont nullement des âmes généreuses et bienfaitantes comme certaines gens tentent de nous le faire croire. Ils y ont investi 1.7 milliard de dollars entre 1960 et 1967, ce qui leur a rapporté 8.8 milliards. Vous pouvez donc voir, monsieur l'Orateur, qu'ils retirent plus de leurs placements qu'ils n'investissent vraiment dans ces pays.

● (1600)

Voilà pourquoi j'affirme que l'argument voulant que des lois rigoureuses nous privent du capital nécessaire n'a plus sa raison d'être, et depuis longtemps déjà. Nous avons des fonds d'investissement chez nous. Notre pays est un exportateur net de capital. Il est grand temps d'instaurer des lois plus rigides afin que ces fonds canadiens servent au développement du Canada. Il nous faudrait une foule de lois à cette fin, sûrement plus que ce qu'on trouve dans le projet de loi à l'étude aujourd'hui. Il nous faut une clause

#### *Investissement étranger—Loi*

des droits acquis plus ferme, une formule pour chacun des secteurs, des pouvoirs de surveillance concernant les banques et les institutions de prêt afin que leurs fonds ne servent pas à financer les compagnies multinationales étrangères qui contrôlent notre économie, et pour que les fonds canadiens ne soient pas investis à l'étranger.

Le troisième amendement est proposé par le député de Crowfoot (M. Horner) et notre parti s'y oppose nettement. Le député vise par là à réduire la portée du bill. Le bill va automatiquement examiner une acquisition si l'actif brut de la compagnie ou de la société intéressée dépasse \$250,000 ou si les recettes brutes sont de plus de trois millions de dollars. Le député de Crowfoot voudrait porter le minimum de \$250,000 à \$500,000 ce qui aurait pour effet d'exclure littéralement des centaines de transactions du procédé d'examen et de révision de l'agence qui doit être établie.

Le quatrième amendement est inscrit en mon nom et il vise à obtenir tout le contraire. Nous voudrions réduire le chiffre limite des recettes brutes de trois millions de dollars à 1.5 million, et cela pour bien des raisons. Premièrement, ce sont souvent les petits acquéreurs qui sont importants dans un pays étranger et qui jouent un rôle de premier plan dans son économie. Les agences de maisons d'édition, les sociétés d'avocats-conseils et quelques sociétés de courtage ne disposent très souvent que d'un très petit actif, mais elles peuvent avoir de très importantes répercussions sur l'économie ou la culture du pays. Prenons le cas, par exemple, d'une maison de publicité. Peut-être une telle entreprise aura des avoirs assez faibles, mais ses recettes brutes et son influence pourront être considérables. A moins d'abaisser le taux minimum des recettes brutes de 3 à 1.5 million, comme nous l'avons proposé, nous excluons du processus d'examen un grand nombre de maisons de publicité, d'agences de consultation, et le reste. Il arrive souvent que des entreprises étrangères s'assurent la mainmise de secteurs clés de notre économie en absorbant une à une des petites entreprises.

L'amendement n° 5 est parrainé par le député de Central Nova (M. MacKay). On retrouve de nouveau dans cet amendement des propositions fort valables. J'espère qu'en désignant les cadres de l'organisme d'examen, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) s'assurera que toutes les régions du pays y sont représentées. Compte tenu de la façon dont l'amendement est énoncé, je demanderais au député ce qu'il veut dire par le mot «représentatif». Veux-t-il dire que les provinces nommeront certains employés ou que le ministre choisira quelqu'un venant de telle région?

Quoi qu'il en soit, je m'oppose à la deuxième partie du cinquième amendement. Si je comprends bien, quand une décision devra affecter telle région, les auteurs de la décision devraient comprendre une majorité de personnes de la région concernée. Si cet amendement est adopté, une décision qui toucherait l'industrie pétrolière de l'Alberta devrait être le fait d'un groupe majoritaire en provenance de cette province. A mon avis, l'amendement altérerait l'objectif du projet de loi qui est d'élaborer une politique nationale visant la mainmise étrangère au Canada. Nous ne voulons pas diviser le pays en montant une région contre l'autre alors que chacune recherche des capitaux étrangers ou favorise différentes politiques.